



Assemblée générale

Distr. générale
13 octobre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 103 de l'ordre du jour

Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille

Rapport de la Troisième Commission

Rapporteur : Mme Anzhela Korneliouk (Bélarus)

I. Introduction

1. À sa 9e séance plénière, tenue le 11 septembre 2000, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-cinquième session la question intitulée « Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille » et d'en renvoyer l'examen à la Troisième Commission.

2. La Troisième Commission a examiné ce point de l'ordre du jour en même temps que le point 104 de sa 3e à sa 7e séance, les 25, 26 et 28 septembre 2000, ainsi qu'à sa 17e séance, le 10 octobre 2000. On trouvera un résumé du débat qui s'est déroulé à la Commission dans les comptes rendus de ces séances (A/C.3/55/SR.3 à 7 et 17).

3. Pour l'examen de ce point de son ordre du jour, la Commission a été saisie des documents suivants :

- a) La section du rapport du Conseil économique et social pour 2000 (A/55/3) se rapportant à la question traitée¹;
- b) Le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées (A/55/167);
- c) La lettre datée du 5 mai 2000, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Na-

¹ Ce document sera publié dans les *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 3* (A/55/3/Rev.1).

tions Unies, transmettant le texte de la Déclaration et du Programme d'action adoptés par le Sommet du Sud du Groupe des 77, réuni à La Havane du 10 au 14 avril 2000 (A/55/74);

d) La lettre datée du 28 juin 2000, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Égypte et de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du communiqué commun adopté lors du dixième Sommet du Groupe des Quinze, tenu au Caire les 19 et 20 juin 2000 (A/55/139-E/2000/93);

e) La lettre datée du 1er août 2000, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du communiqué Okinawa 2000 adopté par le Groupe des Huit le 23 juillet 2000 (A/55/257-S/2000/766);

f) La présentation du *Rapport sur la situation sociale dans le monde, 2000* (E/2000/9).

4. À la 3e séance, le 25 septembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a pris la parole devant la Commission (voir A/C.3/55/SR.3).

5. À la même séance, le Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social au Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire (voir A/C.3/55/SR.3).

6. Toujours à la même séance, le Chef du Programme sur le vieillissement à la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration (voir A/C.3/55/SR.3).

II. Examen du projet de résolution A/C.3/55/L.2

7. Par sa résolution 2000/25, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution intitulé « Année internationale des Volontaires ». Le texte du projet de résolution est reproduit dans le document A/C.3/55/L.2.

8. À sa 17e séance, le 10 octobre, la Commission a adopté sans vote le projet de résolution A/C.3/55/L.2 (voir par. 9).

III. Recommandation de la Troisième Commission

9. La Troisième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Année internationale des Volontaires

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 52/17, du 20 novembre 1997 dans laquelle elle proclamait l'année 2001 Année internationale des Volontaires, ainsi que la résolution 1997/44 du Conseil économique et social du 22 juillet 1997,

Rappelant également le document final de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale² réunie en « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : développement pour tous à l'heure de la mondialisation », tenue à Genève en juin 2000, lors de laquelle l'Assemblée générale a recommandé de faciliter la participation de bénévoles au développement social, notamment en encourageant les gouvernements, compte tenu des vues de tous, à mettre au point des stratégies et programmes de vaste portée en sensibilisant l'opinion à la valeur du volontariat et aux possibilités qu'il offre et en créant un cadre qui soit favorable à la participation des particuliers et autres composantes de la société civile à des activités bénévoles et qui incite le secteur privé à les soutenir,

Se félicitant de la décision prise par la Commission du développement social à sa trente-huitième session d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-neuvième session la question du volontariat³,

Tenant compte de la contribution importante que font les volontaires au développement économique et social,

Considérant que le volontariat est l'un des principaux moyens pour les individus de participer au développement social,

1. *Se félicite des activités entreprises par les États, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires et les organismes des Nations Unies pour promouvoir le volontariat et en particulier se préparer à célébrer l'Année internationale des Volontaires, et les encourage à poursuivre leurs efforts;*

2. *Appelle les États à promouvoir, en particulier au cours de l'Année, des conditions favorables à un examen, sur le plan national et local, des principales caractéristiques et tendances du bénévolat dans leurs propres sociétés, cet examen portant notamment sur les grands problèmes que l'Année peut contribuer à résoudre et à intégrer la question du volontariat dans les réunions de haut niveau et autres qui auront lieu en 2001;*

3. *Invite les États à examiner tous les moyens dont on dispose pour que davantage de personnes, représentatives de segments plus variés de la société et notamment de groupes tels que les jeunes, les personnes âgées et les handicapés, participent à des activités volontaires, compte tenu de l'intérêt que présente le bénévolat pour ceux qui le pratiquent;*

4. *Encourage les gouvernements, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les personnalités éminentes et autres acteurs pertinents à prendre toutes les mesures possibles pour promouvoir le volontariat, notamment au cours de l'Année et, en particulier, au niveau local et en coopération avec les autorités locales, les dirigeants communautaires, les médias et les établissements scolaires;*

5. *Encourage les organismes des Nations Unies à accorder à l'Année l'attention qui convient dans leurs activités ordinaires et lors des réunions pertinentes et à continuer de collaborer avec le Programme des Volontaires des Nations*

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session extraordinaire, Supplément No 3 (A/S-24/8/Rev.1)*, chap. 3.

³ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément No 6 et rectificatif (E/2000/26 et Corr.1)*, chap. I, sect. B.

Unies, centre de coordination de l'Année, afin que les contributions faites par les volontaires dans leur domaine de compétence soient pleinement reconnues;

6. *Prie* la Commission du développement social de formuler des propositions et des recommandations appropriées à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, en vue de renforcer la contribution du bénévolat au développement social;

7. *Prie* le Secrétaire général de présenter sa note⁴ transmettant la contribution du Programme des Volontaires des Nations Unies aux travaux préparatoires de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale réunie en « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : développement pour tous à l'heure de la mondialisation » en tant que document officiel de la trente-neuvième session de la Commission du développement social, et le prie en outre de lui assurer une large diffusion au sein du système des Nations Unies, notamment en la mettant à la disposition de la Commission des établissements humains faisant fonction de comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation du Programme pour l'habitat, du comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Sommet mondial pour les enfants, du comité préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et de la Commission de la condition de la femme à sa quarante-cinquième session;

8. *Décide* de consacrer au volontariat deux des séances plénières à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, coïncidant avec la fin de l'Année internationale des Volontaires le 5 décembre 2001, et, à cet égard, prie le Secrétaire général d'établir sur les façons dont les gouvernements et les organismes des Nations Unies pourraient soutenir le volontariat un rapport qui pourra être examiné à cette occasion;

9. *Prie* le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session, en 2002, sur les résultats de l'Année internationale des Volontaires et son suivi.

⁴ A/AC.253/16/Add.7.